

FINALE DES CHALLENGES MEURTHE NORD ET MEURTHE SUD

26 MAI 2024 - TOUL

1 GENERALITES

Ce document a pour objet de définir les conditions règlementaires et organisationnelles spécifiques aux compétitions départementales pour les associations de gymnastique artistique féminine affiliées à la FSCF.

Il vise à faciliter la planification et la répartition des tâches des clubs organisateurs.

1.1 ENGAGEMENTS

Equipe de 3 à 6 gymnastes, qui doit être composée de :

- 1 poussine minimum et 2 poussines maximum
- 1 jeunesses minimum et 2 jeunesses maximum
- 1 aînée minimum et 2 aînées maximum

Limitation du nombre d'équipes par club : **3 équipes maximum**, toutes catégories confondues.

Les poussines, jeunesses, et aînées engagées devront figurer dans les 6 premières de votre club lors du classement général par degré (le plus élevé) de vos challenges respectifs.

En cas de forfait ou désistement d'une (ou plus) des 6 premières gymnastes, les clubs sont autorisés à descendre dans le palmarès. Il faut néanmoins conserver l'esprit d'une finale et donc d'une sélection de vos meilleures gymnastes.

Les palmarès des challenges auront été transmis à l'adresse email de la commission gym (gym.artistique.cd54@gmail.com) dans les 48 heures suivant la compétition, qui vérifiera le palmarès et la sélection des gymnastes.

1.1.1 EQUIPE HONNEUR

Concours sur les 4 épreuves : Saut / Barres Asymétriques / Poutre / Sol
Poussines-Jeunesses : du 1^{er} au 3^{ème} degré
Aînées : 2^{ème} et 3^{ème} degré

1.1.2 EQUIPE EXCELLENCE

Concours sur les 4 épreuves : Saut / Barres Asymétriques / Poutre / Sol
3 catégories : du 3^{ème} au 5^{ème} degré

1.2 REGLEMENT

1.2.1 NOTES ET PENALITES

La **meilleure note des Poussines, la meilleure note des Jeunesses et la meilleure note des Aînées** par agrès seront comptabilisées pour le classement de l'équipe, soit 3 notes par agrès. Possibilité de changer de degré en changeant d'agrès dans le respect des catégories.

Toutes les notes seront remises ensuite sur un **coefficient de 10**. Ex : une gym a 12,5/14 en 1^{er} = 8,928/10 – une gym a 15/16 en 3^e = 9.375/10. La note par agrès de l'équipe sera donc composée de l'addition des 3 meilleures notes sur 10, soit sur un total de 30).

Une pénalité de 4 points sera attribuée à l'équipe en cas de non-respect des degrés imposés par agrès (déduite sur la note portant le coefficient de 10).

Une note de discipline sur 10 points sera attribuée à chaque agrès par équipes.

Les pénalités pour faute de discipline seront déduites par le jury d'agrès avec l'accord du Président du Jury ou le Responsable de compétition.

1.2.2 PARTICULARITE

Aucun 5+ ou 6^{ème} degré ne pourront être présentés sur cette compétition. Les gymnastes qui ont présenté du 5+ ou du 6^{ème} sur un ou plusieurs agrès lors des challenges ne pourront pas présenter un degré inférieur lors de la finale. Cela sera vérifié.

Si une des gymnastes de l'équipe n'a pas le niveau requis (ex 1 : une poussine fait du 3^e au sol, poutre et saut mais du 2 en barres), elle pourra faire partie de l'équipe excellence mais ne présentera pas de mouvement en barres, et aura donc la note de 0. Ex 2 : une aînée a fait du 6 en sol au challenge mais du 5 en poutre, saut et barres, elle pourra faire partie de l'équipe mais ne se présentera pas au sol, et aura donc la note de 0.)

1.2.3 CLASSEMENT – PALMARES

Une coupe sera remise à la première équipe de chaque catégorie (Honneur et Excellence). Cette coupe sera ensuite remise en jeu chaque année.

Les 3 premières équipes recevront des médailles.

1.2.4 POINTAGE

Le pointage des équipes est obligatoire pour contrôler le nombre total de gymnastes dans les équipes. Chaque gymnaste portera un numéro qui sera communiqué.

Vous devrez être en possession de toutes les licences avec photo (gymnastes et moniteurs sur le plateau) le jour de la compétition.

1.2.5 ROTATIONS

Le plateau sera dédoublé.

Pour conserver l'esprit d'équipes dans les clubs, les 6 gymnastes matcheront ensemble, avec les contraintes liées aux réglages des agrès.

Un premier plateau sera uniquement à hauteur poussines.

Un second plateau sera à hauteur jeunes/ainées. Des personnes bénévoles aideront au réglage des sauts et poutres entre les deux catégories.

Une minute sera rajoutée au temps d'échauffement pour prendre en compte ces réglages.

Les 2 jeunes devront passer l'une après l'autre. Idem pour les aînées pour limiter les réglages.

Un jury sera affecté aux poussines et se déplacera ensuite sur le 2^{ème} plateau pour juger une des 4 autres gymnastes pour permettre une équité dans le nombre de gymnastes jugées par juge sur la journée. Les tables de juges seront placées de préférence (et dans la mesure du possible) l'une à côté de l'autre.

1.3 TENUES VESTIMENTAIRES

1.3.1 GYMNASTE

Il convient de se référer au PF page 19 qui fait foi.

Les gymnastes devront porter **le justaucorps du club de leur section** (si différent entre les sections). Short autorisé (sans pénalité) uniquement pour les gymnastes indisposées le jour de la compétition (qui seront autorisées à quitter le plateau entre les rotations au besoin, l'entraîneur devant prévenir le responsable du plateau). Strapping, contention, cheville et genouillère ne seront pas pénalisés.

1.3.2 ENTRAINEUR

Chaque entraîneur devra porter une TENUE UNIFORME pour toute l'association : survêtement complet ou t-shirt/débardeur blanc ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement (corsaire autorisé pour les monitrices). Il est rappelé que les tongs ou claquettes sont interdites. (Page 9 du PF).

En cas de non-respect de la tenue :

- Un avertissement oral est donné avant le début de la compétition.
- L'entraîneur devra faire le nécessaire pour modifier totalement ou partiellement sa tenue pour l'adapter au mieux.
- Une exclusion du plateau pourra être envisagée si un second avertissement est donné au même entraîneur au cours de la saison.

1.3.3 JUGES / TENUE ETE

Femme : Pantalon ou jupe blanche (short interdit) / polo juge (ou haut blanc)/veste bleu marine

Homme : Pantalon ou bermuda gris / polo juge (ou haut blanc) et veste bleu marine

Avec chaussures de sport blanches

En cas de non-respect de la tenue :

- Un avertissement est donné au juge lors du briefing
- Si la tenue n'a pas été adaptée avant la compétition, une amende de 50 euros sera à régler par le club.
- Une exclusion définitive sera effectuée si un même juge a un 2nd avertissement sur la saison. Une amende de EUR 200 pour juge manquant sera alors appliquée.

1.4 CONTROLE DES POINTS

Le contrôle des points à la fin de la rotation se fera auprès du secrétariat dans les 15 minutes. Aucune réclamation ne pourra être faite après le palmarès ni ne sera prise en compte en cas de non-exécution du contrôle.

1.5 RECLAMATION DES NOTES

Il doit être rappelé aux entraîneurs qu'il est interdit que communiquer ou de demander des explications aux juges.

Toute réclamation doit se faire par écrit après l'annonce de la note auprès du Responsable des Juges. Une **caution de EUR 15,-** devra obligatoirement être déposée (qui ne sera restituée que si la réclamation est fondée et la note modifiée).

Aucune réclamation verbale, ou sur base d'une vidéo n'est acceptée.

2 JUGES ET CORPS DE JURY

2.1 QUOTAS DE JUGES ET INSCRIPTIONS

Pour le bon fonctionnement de la compétition, le quota a été fixé à **un juge par équipe engagée**. Un minimum de 17 juges étant requis, si le nombre d'équipes inscrites est inférieur, les clubs aux plus gros effectifs seront sollicités.

Les juges débutants devront changer d'agrès après 2 rotations, suivant le planning fait par le responsable des juges.

Si et seulement si le quota de juges est atteint, certains juges pourront être nommés remplaçants et être appelés en dernière minute en cas de défaillance. Les clubs et juges concernés seront contactés directement par le responsable des juges.

2.1.1 INSCRIPTION

Tous les juges sont à inscrire sur la même feuille que les équipes, y compris les débutants.

Les inscriptions des équipes ne seront pas validées si le quota juge n'est pas respecté.

Il est rappelé qu'il vous incombe de vous rapprocher d'autres clubs s'il vous manque des juges avant la clôture des inscriptions. En dernier recours seulement, vous pourrez contacter le responsable des juges. Une solution doit être trouvée avant la clôture des inscriptions.

2.1.2 NIVEAU DES JUGES

La compétition ayant lieu en fin de saison, **un juge débutant par club pourra être exceptionnellement accepté dans les quotas s'il a démontré son aptitude à juger seul au cours de l'année**. Cela devra être validé par le responsable des juges sur base des feuilles d'évaluation. S'il devait y avoir suffisamment de juges confirmés engagés, ces juges débutants continueront leur formation sur cette compétition et jugeront à blanc.

Le cas échéant seuls les échelons J1 et J2 recyclés sont acceptés.

2.1.3 PENALITES

Le non-respect des quotas entrainera une amende de 200 euros.

Toute absence d'un juge le jour de la compétition sans excuse valable entrainera une amende de 200 euros pour son club à régler le jour de la compétition.

Toute sanction sera validée d'un commun accord entre le responsable de la commission et le responsable des juges.

3 ENGAGEMENT ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

3.1 ENGAGEMENTS

Les frais d'engagement sont VINGT EUROS par équipe engagée et seront à verser au trésorier du comité départemental. Les forfaits d'équipe déclarés après la clôture des inscriptions sont dus.

3.2 INSCRIPTIONS

Les engagements de vos gymnastes et juges vous seront transmis par email dès le lundi **22 avril 2024** via un document word. Le remplissage doit se faire impérativement par ordinateur (pas d'écriture manuscrite pour éviter une mauvaise lecture).

La clôture des inscriptions se fera le dimanche 5 mai 2024 au soir. Plus aucune inscription ni modification ne seront acceptées passé ce délai.

La composition des équipes devra être fournie au plus tard le **15 mai 2024**. Une modification postérieure à cette date ne pourra être apportée que si une gymnaste est blessée (avec fourniture du certificat médical à l'appui).

3.3 ORGANISATION TECHNIQUE

3.3.1 SECRETARIAT

Le club organisateur devra prévoir un espace dédié à l'installation du secrétariat (tables, chaises, prises électriques ...). Le matériel sera apporté par la Commission Gym. Il devra prévoir deux personnes pour la saisie des notes sur demande de la Commission Gym.

3.3.2 ORGANISATION MATERIELLE

Le club organisateur s'engage à fournir :

- Un responsable de plateau si nécessaire
- Le matériel adapté et aux normes conformément au PF p.18 et 20, des bancs ou espaces d'attente et de la magnésie en suffisance pour la journée.
- Les classeurs pour le saut
- Des tables et chaises pour les juges et le secrétariat
- Une sono et des postes pour le sol
- Une table séparée pour disposer les récompenses
- Un podium
- Un poste de secours
- Un repas pour les juges et responsables de la compétition le dimanche (prise en charge par le CD54 à hauteur de 20 euros pour une restauration en extérieure et 15 euros pour de la restauration traiteur su place, les deux sur présentation de la facture).

Le Club organisateur aura également à sa charge de prévenir et d'inviter les personnalités locales et membres du Comité Départemental, qui pourront intervenir lors du palmarès.

Il devra déclarer la compétition auprès de la Sacem, en mentionnant son appartenance à la FSCF (réduction de 12,5%). La déclaration peut se faire en ligne.

Le panneau à l'effigie de la Fédération et les médailles seront apportés par le directeur du concours.

4 RESPONSABLES

Directeur du concours : Jessy Bouché (gym.artistique.cd54@gmail.com)

Club organisateur : Gymnastique Espérance de Toul

Responsable du Plateau : à définir

Responsable des Juges : Francis Vinter (francis.vinter@orange.fr)